

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530\_06

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : GEMAPI : désignation délégué(e) suppléant(e) pour siéger au SBCP**

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy – PAPILAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : GEMAPi : désignation délégué(e) suppléant(e) pour siéger au SBCP**

*Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;*

*Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018 ;*

*Vu l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »,*

*Vu la délibération n°20180125\_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMA BACAB, SyBRA, SBCP, SyBTB, SyMBA (exercice de la compétence par délégation),*

*Vu la délibération n°20220712\_03AR en date du 12 juillet 2022, désignant de nouveaux représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SBCP suite à démission/vacance de siège,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPi rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Les missions exercées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation (GEMAPI) sont exercées pour le compte de Cœur de Charente par les 6 syndicats de bassins suivants :

1. Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)
2. Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB)
3. Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
4. Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)
5. Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
6. Délégation de la compétence au Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SyMBA).

Afin de représenter la CDC au sein de ces syndicats, il est nécessaire de désigner des délégués.

Monsieur le Vice-Président précise qu'il convient de désigner un(e) suppléant(e) pour remplacer Mr Jean-Michel CAILLAUD (Luxé) au sein du SBCP.

Mme Béatrice BOURDIER (Luxé) est candidat(e) pour occuper un poste de suppléant, en remplacement de Jean-Michel CAILLAUD (Luxé).

Monsieur le Vice-Président invite les autres candidats à se faire connaître.

## Liste des membres qui siègent au sein du SBCP :

SBCP				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
<b>Titulaires</b>	M.	SCHAEFFER	Sébastien	AMBERAC
	M.	CAILLER	Julien	LUXÉ
	Mme	BOUILLON	Françoise	AUNAC-SUR-CHARENTE
	M.	VIROULAUD	Philippe	PUYREAUX
	M.	DANEDE	Laurent	TOURRIERS
	M.	BEAU	Jean-Yves	MOUTONNEAU
	Mme	MAINGUET	Martine	CHENON
	M.	CLEMENT	Jean-Michel	LA CHAPELLE
	Mme	ROUQUAT	Marie-Noëlle	FOUQUEURE
	M.	CAILLAUD	Claude	VILLOGNON
	M.	BAUSSANT	Jean-Robert	ST GROUX
	M.	CHARRIAUD	Jonathan	MANSLE-LES-FONTAINES
	M.	BOIREAUD	Philippe	FONTCLAIREAU
	M.	RAINETEAU	Jean	MONTIGNAC-CHARENTE
	Mme	RAMEZI	Christelle	MOUTON

<b>Suppléants</b>	M.	COUSSOT	Jérôme	AMBERAC
	Mme	<b>BOURDIER</b>	<b>Béatrice</b>	<b>LUXÉ</b>
	M.	BEAU	Jacques	AUNAC-SUR-CHARENTE
	M.	GUIBERT	Christian	PUYREAUX
	Mme	CHENE	Nadine	PUYREAUX
	M.	HENTRY	Jimmy	MANSLE
	Mme	POITOU	Mélanie	VOUHARTE
	M.	BAILLET	Jean-Louis	LA CHAPELLE
	M.	CREUZEAU	Jérôme	FOUQUEURE
	M.	BLANCHON	Alain	COULONGES
	M.	GAURON	Jean-François	FONTENILLE
	M.	DEVAUTOUR	Jean-Christian	AMBERAC
	M.	BUISSON	Guy	FONTCLAIREAU
	Mme	JEROME	Géraldine	XAMBES
	M.	COUSSY	Gilbert	LICHERES

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la désignation précitée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

